

PV de la RENCONTRE EPS
25 janvier 2012 de 14h à 15h30
Salle 2 du DIP

Participants : **DIP :** M. Sylvain Rudaz, directeur général du PO, M. Philippe Kurer, coordinateur EPS de l'enseignement secondaire, M. Cyril Brungger, coordinateur sport études

Enseignants : M. Bilal Ramadan (CFPT), M. Thierry de Mallac (CFPT), M. Roger Schnyder (EC Nicolas-Bouvier), M. Jean-Marc Dunand (CEC André-Chavanne), M. Gérard Gualtieri (CFPAA), M. Lionel Dallmayr (CFPSS), M. Eric Marelli (CFPC), M. Matei Racovita (CFPC/ECAS), M. Thomas Mourareau (CFPC) et M. Luc Maillard (CFPT)

Prise des notes : Chantal Boisset, assistante de direction de l'UCESG

Avant l'ouverture de la séance, **M. Marelli** remet aux représentants du DIP un document récapitulatif de la situation de l'EPS dans les CFP.

M. Rudaz ouvre la séance en rappelant les points à l'ordre du jour :

- 1) L'accord entre Genève et Berne pour ne dispenser que 50% des heures EPS existe-t-il vraiment ?
- 2) Les cours EPS dans le cadre du PO professionnel ont-ils un financement fédéral ?
- 3) Quel dispositif existe, ou que peut-on mettre en place, pour les enseignants en fin de carrière ?
- 3) Des maîtres adjoints EPS vont être désignés pour le suivi des apprentis « sportifs d'élite » : état de la question pour les CFP plein temps et dual
- 4) Divers

1) L'accord entre Genève et Berne pour ne dispenser que 50% des heures EPS existe-t-il vraiment ?

Selon **M. Kurer**, on ne peut pas réellement parler d'accord, mais plutôt d'une intention de M. Pilly (alors directeur général du PO) qui, en 2001, avait mis ce dossier sur la table à un moment où la situation était beaucoup moins favorable. Le Conseil interprofessionnel s'était alors saisi de la question, et un groupe de travail s'était réuni et était arrivé, en 2005, à une façon de faire pour que, dans tous les métiers, l'on introduise l'éducation physique de manière à être en phase avec les ordonnances fédérales, au moins à 50%.

Cette réponse suscite deux commentaires de **M. Ramadan**. Il n'y a donc pas eu d'accord formel et écrit, mais M. Daniel Pilly a entrepris des démarches pour aboutir, en 2005, à quelque chose qui améliore l'enseignement du sport dans les établissements en vue, notamment, d'atteindre les 50%. Il aurait été dit ensuite que, si l'on n'arrivait pas à obtenir ces 50%, c'était que les salles de gym n'étaient pas disponibles ce qui, après vérification, s'est révélé faux. Dans le plan de formation, il est écrit clairement que les élèves en dual doivent recevoir 5 heures de cours métier, 3 heures de culture générale et 1 heure de gym durant leur jour de cours. Or, ce que l'on constate aujourd'hui (et qui figure dans le document remis), c'est qu'on enlève l'heure de gym et qu'on la donne à des heures de métier. Au lieu d'avoir 5 heures de métier comme le veut le plan de formation, les élèves en ont 6 ce qui, en rajoutant la culture générale, aboutit à 9 heures de cours, sans gym. Il y a donc irrespect du plan de formation.

A la demande de M. Rudaz, **M. Kurer** précise qu'en effet, il n'y a donc pas eu d'accord et que c'est bien 100% qu'on devrait avoir.

M. Schnyder explique que, au départ des travaux de la commission à laquelle il a participé, la situation était encore pire qu'aujourd'hui, puisque l'objectif était qu'on arrive à au moins 50% ! Malheureusement les travaux de cette commission ont cessé après quelques années, et il n'y a plus eu de suites. Il précise encore que les élèves les plus prétérités étaient les élèves en maturités professionnelles.

M. Kurer confirme que le problème a toujours été avec les élèves en dual. Pour les élèves à plein temps, on n'est pas loin de respecter les normes, si ce n'est le cas particulier des maturités professionnelles qui se situent dans un autre contexte. Cependant, dire qu'on enlève l'éducation physique aux élèves en maturité professionnelle, ceci n'est pas exact car il y a d'autres règlements qui gèrent ce problème-là. Ce qui est vrai par contre, c'est qu'ils n'ont pas accès à de l'éducation physique puisqu'on leur enlève ces heures pour leur en donner d'autres. Donc, si on rajoutait les élèves de maturité professionnelle dans le plein temps, on serait pratiquement à 100% des heures d'éducation physique. Par contre, le gros problème, c'est que certains patrons pour les duals voient mal pourquoi donner de l'éducation physique à la place d'heures de technologie (rajoutées il est vrai), mais parce que les élèves sont très faibles. On a donc abouti à une connivence entre directions et patronat pour rogner sur les cours d'éducation physique, et c'est la raison pour laquelle M. Pilly avait mis sur pied cette commission. Cette commission s'est réunie 7 fois et a remis un rapport final, mais le relais ne s'est pas fait pour aboutir au respect complet des ordonnances.

M. Marelli précise que, dans le document qu'il a remis, il ne s'agit que des duals. Il donne l'exemple de la page 11 qui est le plan de formation pour les maçons où est inscrit qu'il y a 600 heures pour la formation professionnelle, 300 heures pour la culture générale et 120 heures de sport, donc 1 heure d'éducation physique par année. Or, en réalité, si on tourne la page, ce sont 2 heures au semestre. Et l'exemple se confirme dans tous les cours de métiers en dual.

Lorsqu'il a proposé d'installer un cours de gym facultatif entre 5h et 6h, alors qu'il était certain d'avoir des salles, il lui a été répondu que c'était impossible. Au CFPC, la situation a tendance à se péjorer et à devenir incohérente pour les élèves. La situation est donc préoccupante en dual car le législateur, en donnant une heure par année, devait s'assurer que les jeunes avaient au moins un peu d'éducation physique chaque année. Or, si on se retrouve à ne donner la gym que 6 mois en 1^e année, et ne plus revoir les élèves pendant tout leur CFC, cela est très dérangeant.

M. Rudaz avoue que les problématiques abordées sont vraiment délicates et embarrassantes, mais qu'elles sont justifiées. On ne parlera donc pas du plein-temps puisqu'il y a pour eux des solutions relativement satisfaisantes. Il est vrai que les dernières recommandations en matière de sport issues de la Confédération ont tendance à renforcer les exigences de 2005. Cependant, quand les directives ont été communiquées à l'ensemble des cantons - notamment romands et au Tessin - elles ont suscité une assez forte levée de boucliers. La plupart des directeurs de la branche professionnelle ont argué du fait, en vertu de la nécessité du suivi individualisé et du maintien en formation des élèves (le plus souvent en difficulté sur les normes scolaires lorsqu'ils sont en formation duale), qu'ils se heurtaient à la fonction paradoxale du sport. Cela les conduisait à des dotations horaires de 11h ou 12h, alors que ce sont des élèves qui ont une baisse massive de leurs facultés de leur capacité d'attention après 5-6h de cours. C'est pourquoi la réponse unanime des représentants du professionnel des cantons latins était de dire « On fait ce qu'on peut ! ». Sur le plan genevois, les configurations varient entre les CFP, avec des représentations de l'EPS et des capacités horaires très différentes. Sur le plan des salles, on a fait

l'analyse avec le MECAB (méthode de calcul pour l'utilisation des bâtiments). Il y a des disponibilités pour faire ce qu'on devrait faire. Il y a des alternatives qui consisteraient à dire que lorsque l'on fait une journée de ski ou une journée sportive, on pourrait considérer que c'est un stock d'heures qui est dévolu à l'EPS. Et puis, il y a des directions qui vont accorder naturellement plus de moyens, de ressources et d'espaces-temps aux élèves sur le plan de la formation hors EPS, considérant que leur formation principale est de maintenir les élèves en formation et de les amener le plus vite possible vers une certification. Dans ce « trend »-là, l'EPS a un impact moyen. Par conséquent, les directions vont apporter une grille à 9h, mais ils vont la charger, notamment selon les exigences des milieux professionnels, avec des cours de remédiation, des cours de français complémentaires, etc., au détriment du sport. Dans cette configuration-là, il est utile, nécessaire, voire indispensable de conduire une négociation paritaire entre les directions des pôles professionnels, l'OFPC, vous et nous DGPO pour conclure un accord qui permette de distinguer l'importance de l'EPS en fonction des années, des degrés, des types de formations et des catégories d'élèves, et en intégrant dans cette équation-là le fait que, dans certaines filières, il y a de grandes désaffections. **On ne pourra s'en sortir qu'en reprenant la démarche initiée par M. Pilly il y a quelques années qui était d'améliorer la situation en la conduisant à au moins un 50% réalisé. Il faudrait donc lancer le redémarrage d'un groupe paritaire qui mette la problématique sur la table.**

M. Marelli souhaite préciser une chose. En ayant analysé chaque grille horaire, il a constaté (voir page 8 du document remis) que, chez les peintres en bâtiments de 1^e année, l'EPS n'est pas rajoutée comme un furoncle, puisque - en parallèle - on arrive à mettre un autre cours sur les 6 autres mois. Quand il y a une volonté de s'arranger, c'est faisable. Par ailleurs, il a de la peine à imaginer, d'après les dernières études, que l'on ne se rende pas compte que les élèves pas très scolaires ne peuvent pas passer 9h sur un siège, et à quel point cette heure exutoire d'EPS prévient de beaucoup de problèmes, de violence notamment. De plus, un élève qui fait une heure d'EPS sera plus concentré pour son travail que s'il passe 9h non-stop sur un banc et qu'il sort à 17h complètement stressé par manque de mouvement. M. Marelli a l'impression que, dans l'esprit de certains, l'éducation physique est séparée de l'éducation. Pour les directions, prime d'abord la formation professionnelle, ensuite vient la culture générale et bien après l'éducation physique. Or, l'éducation physique, c'est d'abord de l'éducation : sur la politesse, sur l'ordre, sur la façon de gérer un groupe..., des notions qui sont utiles pour toute la formation.

Pour **M. Ramadan**, l'idée de relancer les discussions lui semble bonne, c'est-à-dire ouvrir un espace où les personnes puissent travailler ensemble et envisager comment améliorer la situation. Il rappelle qu'il ne faut pas que les directions utilisent le plein-temps pour faire monter leur moyenne de cours donnés dans les établissements, il faudra donc dissocier plein-temps et dual. Ensuite, pour les cours qui sont donnés en plus, il est vrai qu'il y a des élèves faibles, mais la loi fédérale est relativement claire. Pour un apprenti qui a des difficultés, une négociation doit avoir lieu avec le patron afin qu'il libère cet apprenti une ½ journée de plus. Il faut donc évaluer dans quel cadre légal on aide ces apprentis. D'autre part, on entend certains patrons dire que les apprentis qui sont sur les chantiers n'ont pas besoin de gym puisqu'ils sont souvent dehors et qu'ils bougent, or ceci est faux.

M. Rudaz comprend bien que l'EPS dans le dual est un vecteur d'approche sur l'hygiène de vie, sur l'idée de corps sain, du travail sur soi etc., et non pas sur la performance physique ou des concepts de cet ordre-là. La tension paradoxale vient que, d'un côté, les directions d'école ont tendance à vouloir donner de leur CFP l'image d'un centre où les élèves peuvent réussir et, d'un autre côté, d'un lieu où les ordonnances fédérales des métiers sont obéies. C'est-à-dire que les qualifications qui y sont données reflètent une bonne image du niveau de qualification des

apprentis qui en sortent. Et, dans cette mécanique de pensée, l'EPS est souvent évacué. Aussi, le seul moyen de faire avancer le dossier, ce serait une discussion entre les maîtres EPS et les directions d'école, mais en évitant de créer des tensions frontales (exigences d'heures selon l'ordonnance, etc...), en construisant une vision intégrative des élèves dans leur formation, et intégrative de l'EPS dans leur formation comme étant un élément stabilisant, apaisant, socialisant et déclencheur de bien-être pour les élèves. Dans ce cadre de figure-là, M. Rudaz propose une première séance de travail avec les directeurs des CFP et les représentants des enseignants EPS pour avoir une vision complète du panorama de l'enseignement professionnel. Les objectifs seraient des analyses : territoriale, de la représentativité des types de populations auxquelles les enseignants EPS ont affaire, de la charge variable entre la présence de CFC-MatuPro, des zones de risques en termes de tension sociale (agressivité, abandons de formation, etc.), de la réalisation concrète de l'intégration de l'EPS sous certaines modalités dans les différentes grilles horaires, etc. Les horaires des élèves sont souvent faits à la mesure de l'équilibre de la grille horaire des enseignants, notamment pour leur éviter les trous. L'utilisation mathématique de la grille horaire pour l'optimisation de l'utilisation des salles n'est pas faite dans le bon sens, parce que ce ne sont pas les élèves qui en bénéficient, mais c'est la structure elle-même.

M. Marelli est satisfait de savoir que M. Rudaz est partisan de collecter des données et de réunir les directeurs. Il relève en aparté que certains profs de gym du CFPC ont des grilles horaire qui ne sont pas du tout en faveur de leur confort, mais qu'il est cependant prêt à accepter beaucoup d'inconfort, à condition d'obtenir une ligne directrice.

M. Racovita relève que M. Rudaz demande aux enseignants EPS de négocier avec leurs directions. Il espère cependant, de la part du DIP, un message qui soutienne les enseignants. Il rappelle l'exigence fédérale de 3h d'EPS qui n'est pas respectée dans la nouvelle grille horaire du nouveau CO. Comment plaider sa cause si l'on n'est pas soutenu par le DIP ?

M. Rudaz répond que d'autres matières ont aussi perdu des heures au CO. Il y a des impulsions extérieures qui influencent les choix, notamment celles données par les enquêtes PISA. Mais en ce qui concerne le PO, sur le plan de la politique générale, les éléments évoqués ici sont justes et il y adhère. Sur le plan des injonctions, on est confronté à un autre type de problématique institutionnelle, comme la gestion des incivilités, de la violence, des transferts, des flux d'élèves, etc. Le DIP reçoit des injonctions de caractère politique qu'il doit convertir en réalités qui permettent aux élèves de travailler dans les meilleures conditions possibles et de manière équilibrée. On doit faire en sorte d'améliorer les taux de maintien au post-obligatoire, certifier plus vite et, en même temps, donner raison à un très grand nombre de groupes dont les demandes ne sont pas toujours compatibles les unes avec les autres. Par exemple, le PO reçoit actuellement 19% de la population du CO qui ne peut pas entrer dans une filière certifiante : ce sont 1'100 élèves qui se trouvent chaque année dans les filières de transition du PO. Or, nous avons pour mission de faire baisser ce chiffre à 500 élèves, d'augmenter les entrées directes dans les CFC duals, et de favoriser les entrées en formation immédiatement qualifiante plutôt que dans la transition. On doit donc avoir des élèves qui entrent plus facilement dans des filières certifiantes. Actuellement, dans l'ensemble des classes préparatoires, seuls 45% de ces jeunes gens entrent dans une 1^o année ; 55% d'entre eux sont en attente. Cela veut dire que, chaque année, sur les 23'500 élèves du PO, il y en a 1'100 qui interrompent leur formation en cours d'année et qu'on n'arrive pas à réinscrire quelque part. Fondamentalement, notre énergie doit aller vers eux. Or, jusqu'à quel point pouvons-nous institutionnellement retirer d'énergie aux uns et aux autres pour l'affecter à un lieu comme l'EPS? Si nous pouvons considérer que l'EPS détient des vertus pour favoriser le maintien des élèves en classe, alors nous essayerons dans les négociations de

maintenir, voire augmenter sa part. Mais, si on entre dans une logique de confrontation où l'on monte les disciplines les unes contre les autres, on ne s'en sortira pas.

M. Marelli partage le point de vue de M. Rudaz sur la confrontation mais, lorsqu'il voit quelqu'un tricher dans sa classe, il le lui dit. Or ici, si l'on reprend le plan cadre, par exemple des maçons, on voit qu'ils ont un certain nombre d'heures pour passer leur CFC dans les branches théoriques, et que l'on a supprimé les heures de gym pour les donner à une branche théorique. Cela veut dire que certains ont passé leurs CFC dans des conditions normales (en Suisse allemande par ex), alors qu'à Genève ils auront eu droit à 80 heures de plus. Les enseignants d'EPS sont d'accord pour qu'il n'y ait pas de confrontations, mais ils rappellent qu'il y a tricherie en défaveur des enseignants de gymnastique.

M. Rudaz précise qu'il y a la spécificité du canton de Genève où l'on signe environ 2'000 contrats par année. A Bâle ou à Zurich (où l'on a une offre de places d'apprentissage largement suffisante pour couvrir les demandes des élèves), les apprentis en dual qui, dès 15 ans vont alimenter les filières professionnelles, sont des élèves dont la motivation, le format scolaire, la configuration des savoirs, sont plus élevés que ceux de Genève. A Genève, pour toutes sortes de raisons, les élèves « doivent » faire des études. L'effet pervers, c'est que les élèves qui entrent en apprentissage sont des élèves souvent plus faibles scolairement, ce sont ceux qui n'ont pas pu aller ailleurs. Et, comme ils ont résisté à l'idée d'entrer en apprentissage, leur insertion est d'autant plus difficile. C'est pourquoi, à Genève, on fait baisser le taux de certains cours comme le sport car ils paraissent secondaires.

M. Ramadan déclare que c'est un vrai souci, que quand les pôles ont été séparés, on a beaucoup insisté sur les « plan d'études » notamment pour la culture générale, mais que rien n'a été entrepris en terme de « plan d'études pour l'EPS ».

M. Kurer pense que pour aller de l'avant avec le futur groupe de travail, il faut en premier lieu dresser l'inventaire des heures données et savoir ce que l'on en fait. Dans le plan d'études de 2001, toujours d'actualité selon lui, les compétences décrites (personnelles, sociales et autres...) visent à créer un terreau favorable pour que les jeunes puissent apprendre. Et le groupe de travail qui s'est réuni jusqu'en 2005 a abouti à ce que plusieurs établissements ont rédigé des plans d'études, certains élaborés, d'autres restés à l'état de friches, pour mettre en musique le plan d'étude fédéral, assez précis et détaillé pour en faire un plan cantonal. A son sens, il faudrait reprendre ce travail, le compléter en donnant des objectifs aux heures demandées, de manière à ce que tous les apprentis bénéficient d'une structure qui leur garantisse une qualité.

M. Rudaz soutient entièrement les propos de M. Kurer, tout en apportant une précision d'ordre tactique. La mise sur pied d'un groupe paritaire qui aborde ces questions-là et qui a pour but fondamental de tester les forces en présence pour savoir dans quel sens on doit aller, c'est une chose. Il faut cependant aussi des leviers mécaniques pour faire avancer les dossiers. L'un serait la réécriture du plan d'études pour lui donner une assise cantonale réglementaire solide sur le plan du contenu à la discipline EPS, et l'autre serait de profiter de l'opportunité de bénéficier du futur règlement du post-obligatoire. Ce sera un RPo par analogie au RCo qui n'existait pas jusqu'à présent parce que le PO était sous la houlette du règlement de l'enseignement secondaire C1 10.24 qui était mécaniquement basé à 90% sur une unité avec le CO et qui évacuait quasi intégralement les spécificités du PO : la question des transferts, de la transition, des préparatoires, des pôles professionnels, etc. Le PO a donc maintenant la possibilité de rédiger un règlement qui donnera une assise supplémentaire pour intégrer deux éléments importants, l'EPS et le suivi individualisé. En termes d'ouverture à la négociation, si on ouvrait un peu le spectre

des portes d'entrée pour accéder à l'EPS dans les CFP, on pourrait aussi améliorer la réussite globale de cette discipline dans l'accord. Le fait d'avoir maintenant réglementairement l'obligation d'assurer un suivi individualisé de tous les élèves, de sorte que personne ne soit laissé sur le bord de la route, et si on considère que l'EPI fait partie du suivi individualisé et qu'une offre d'éducation physique individualisée pourrait avoir lieu sous forme de cours complémentaire, cela pourrait faciliter également l'entrée en négociation des directions d'écoles.

2) M. Gualtieri a une question concernant le deuxième point de l'ordre du jour : les cours EPS dans le cadre du PO professionnel ont-ils un financement fédéral ou est-ce un mensonge ?

M. Rudaz répond que ce n'est pas un mensonge, mais que c'est comme pour beaucoup de dossiers liés à la Confédération, à la mutualisation des ressources et à l'attribution des responsabilités aux cantons ! La DGPO a reçu une documentation complète de la CDIP et de l'OFFT sur le sport dans les formations qui donne des directives et des ordonnances. Or, en termes de moyens, il n'y en a pas. La seule chose, c'est qu'à mesure qu'un centre de formation reçoit des apprentis, le canton reçoit un pourcentage identifié de contribution de l'OFFT à la formation professionnelle. Aux cantons et aux écoles de déterminer quelle part de cette contribution va être distribuée qui aux complémentaires, qui au rattrapage, qui à une classe de motivation, etc. Mais, en tant que tel l'EPS n'a pas de ressources affectées.

M. Rocavita répond à M. Rudaz que l'EPI fonctionne très bien dans les écoles de commerce, mais que, chez les directeurs de CFP, on sent que ce sera une des choses à faire en dernier. Il faudrait donc que la DGPO sensibilise les directeurs.

M. Rudaz répond qu'il donne son appui intégral puisqu'il travaille de manière très régulière avec Mme Casagrande et Mme Usowska, et qu'il est convaincu que les EPI auront vraiment de la valeur dans les CFP car beaucoup de jeunes gens pour des raisons sociales, pour des raisons d'addiction, pour des raisons d'exposition à l'alcool, ou pour des raisons de fatigue du corps dans certains métiers, etc., pourront trouver des solutions intelligentes. Une Conférence secondaire, qui réunit l'ensemble des maîtres du PO, aura d'ailleurs lieu au début du mois de mars sur le thème exclusif de l'EPI (donc pas l'EPS dans son ensemble) et que, dans ce cas de figure-là, il invitera les directeurs à faire leur possible pour ouvrir le cours d'EPI dès l'année prochaine. Parce que si l'on considère que l'EPI est une approche individualisée du bien-être de l'apprenti ou de l'étudiant, on pourra l'inscrire dans les comptes sous la responsabilité financière du groupe qui s'appelle « Elèves à besoins spécifiques », notamment parce que, dans ce groupe, il y a autant les handicapés moteurs que sensoriels ou dyslexiques que les élèves qui ont un besoin spécial, qui sont accidentés, ou qui ont subi des opérations, ou qui ont besoin d'un appui, cela peut aussi être des élèves qui sont en surpoids ou qui ont des difficultés motrices. Ainsi, si on va pomper par capillarité quelques moyens financiers, on aura de quoi soutenir, même symboliquement, les directions pour approfondir ces questionnements-là. A la question de M. Gualtieri, M. Rudaz répond que l'on va vers une inversion de tendance du point de vue de la justification des absences des élèves, c'est-à-dire que, jusqu'à présent, l'Association genevoise des médecins, des généralistes en particulier, avait tendance à donner un certificat médical, souvent a posteriori, en disant que l'élève X ne pouvait pas faire la gym. Or, avec l'aide du service santé de la jeunesse, on essaie de faire en sorte que le certificat médical obéisse à une nouvelle logique qui permettrait au médecin de dire ce que l'élève est en mesure de faire et non pas pourquoi il était absent.

Concernant les plans d'études, **M. Ramadan** demande si l'on peut envisager qu'un groupe de travail se mette au travail parce que, le cas échéant, il faudra dégager du temps et de l'argent.

M. Rudaz répond que, pour donner sa validité à un groupe de travail (dont l'objectif est notamment la production d'un plan d'études obéissant aux ordonnances fédérales) dans le cadre de négociations paritaires complexes, il faudra dégager un certain nombre de personnes qui sont en capacité et en désir de participer à ce groupe de travail. Il rappelle que la première étape de la réflexion sera une enquête situationnelle locale des écoles, des affectations et des besoins. Le service de la scolarité pourrait mettre à disposition un certain nombre d'appuis pour donner des renseignements du point de vue statistique et quantitatif. Ensuite, le groupe devra, sur cette base, travailler à la réécriture d'un plan d'études sous la houlette du service de l'enseignement et de la formation qu'il financera par le biais d'heures au cachet et, si c'est possible d'heures de dégrèvement, pendant une année, notamment dans le cadre d'un projet qui intègre EPS et EPI.

M. Ramadan demande si c'est aux maîtres de faire une proposition avec des noms ?

M. Rudaz répond que cela dépend du biais par lequel on souhaite entrer. Soit c'est une demande du groupe des enseignants d'EPS qui interpelle la DGPO, soit c'est une intervention politique, de niveau AGEEP/Union, qui met le doigt sur une carence et qui demande une mesure de compensation à cette carence, et, comme c'est parfois le cas, sous la forme d'une interpellation à M. Beer et à la Mme la Secrétaire générale. La première démarche est plus mécanique, on peut entrer directement par l'exigence du plan d'études. Le cas échéant, il faudrait adresser demande au Service ressources et développement pour obtenir les moyens en francs et en postes pendant deux ans pour pouvoir travailler à la rénovation de ce plan d'études. Comme le Service ressources et développement arrête son financement à l'EPI cette année, après trois ans, et que le budget EPI est maintenant affecté au budget de fonctionnement du PO, on pourrait probablement avoir un peu de moyens pour développer d'autres projet, alors pourquoi pas le sport, ce serait un vase communicant à exploiter.

Appelé à un autre rendez-vous, **M. Rudaz** prend congé de l'assemblée.

4) M. Kurer passe à la quatrième question de l'ordre du jour : des maîtres adjoints EPS vont être désignés pour le suivi des apprentis « sportifs d'élite » : état de la question pour les CFP plein temps et dual ? Il précise qu'en réalité, le projet s'appelle maintenant « sports et études ». Il passe la parole à M. Brungger.

M. Brungger se présente comme le nouveau coordinateur de l'ensemble du projet « Sport et études » à l'EP, au CO, au PO, pour les HES et pour l'Université. Une offre existait pour le CO et - pour le PO - à André-Chavanne et à Henry-Dunant, mais M. Beer a souhaité un coordinateur depuis février 2011. Depuis, la discussion s'est ouverte avec les CFP, notamment avec M. Ebner et M. Favre pour discuter « Sports et études » pour les apprentis. Il y a vraisemblablement peu de demandes dans les CFP pour ce type d'aménagements sport-études. Dès la rentrée 2012, sera proposée une offre d'aménagement d'horaires individualisés dans tous les CFP, durant le jour de formation théorique. Un système de tutorat va être mis en place pour rattraper les cours manqués dus aux absences pour les compétitions. Il est officiel aujourd'hui que la filière « sport et études » est offerte aux apprentis dans les CFP. Les demandes arrivent à M. Kurer et à lui-même pour attester du niveau sportif de l'apprenti, puis les demandes sont transmises aux directions des CFP qui aménagent au mieux les horaires de la journée d'école de l'apprenti. Il existe maintenant 4 établissements Sport-études au PO pour les formations générales : André-Chavanne, Mme de Staël, Henry-Dunant et Nicolas-Bouvier (pour l'EC) + tous les CFP. Les

HES se sont aussi engagées à individualiser les horaires de chaque élève sportif d'élite. Une brochure va être publiée qui donne toutes les informations et les noms des personnes de contact. A la question des critères, M. Brungger répond qu'il travaille avec les cartes de Swiss Olympic, mais en gardant une certaine flexibilité pour certains cas.

M. Ramadan précise que ce sujet a été mis à l'ordre du jour parce que l'on avait entendu dire que des postes allaient se mettre en place pour suivre ces élèves-là.

M. Brungger répond que ce sont en fait les personnes des bureaux de gestion des horaires qui rencontrent individuellement chacun des sportifs attestés et qui organisent, en fonction des entraînements et des compétitions, l'horaire de ces sportifs. C'est une avancée car le sport y gagne en terme de visibilité, et parce que le statut du sportif d'élite est reconnu. Il reste encore des aménagements à faire, mais c'est un pas dans la bonne direction.

M. Kurer précise encore que ce qui est mis en place dans les écoles varie en fonction du nombre d'élèves concernés. Cette année il y a 65 élèves concernés à André-Chavanne, il y a donc un dispositif important pour répondre à la demande.

M. Ramadan relève que le point 3 de l'ordre du jour n'a pas été abordé : quel dispositif existe, ou que peut-on mettre en place pour les enseignants en fin de carrière ? Il suggère que ce point soit repris et traité au sein de la commission (DGPO, Directions CFP et enseignants) qui va se mettre en place cette année encore.

Pour dégager du temps et de l'argent pour la réécriture du PEC EPS (plan d'étude cantonal) et des PEE EPS (plan d'étude des établissements), il rappelle les alternatives possibles :

- une intervention AGEEP/Union ;
- une demande au Service « Ressources et développement » (c'est-à-dire un centre qui fait le projet et qui demande 1h à « Ressources et développement » et 1h par établissement, ce qui équivaut à 2h par enseignant et il faudrait 1 enseignant par pôle);
- une interpellation au Conseiller d'Etat et à la Secrétaire générale.

L'alternative retenue est une demande au Service : Ressources et développement. La demande sera formulée via le CFPC (MM. Marelli et Ramadan).

M. Kurer tient à mentionner que le manque n'est pas totalement avéré puisqu'il existe les retombées des travaux faits en 2005, et que les enseignants travaillent déjà sur certaines bases. Il faut certainement une actualisation, mais le texte fédéral n'a pas bougé. Il soutient la démarche via le Service « Ressources et développement », bien que ce soit le service de l'enseignement de Mme Andenmatten qui chapeauterait le tout.

M. Ramadan lui répond que, bien sûr, il existe des choses, notamment dans le pôle où il enseigne, mais si, effectivement on veut négocier, il faut le faire sur du solide. Dans la situation actuelle, les directeurs sont en droit de dire qu'il n'y a pas de plan d'études. On ne pourra avancer que s'il y a un groupe concerté qui travaille à un plan, qui remet à jour, qui stabilise avec un document, et un groupe qui puisse travailler avec le paritaire.

A ce propos, **M. Marelli** a deux soucis : est-ce que il y aura un enseignant volontaire pour chaque pôle, et comment organiser la coordination de toutes les informations qui vont parvenir de chaque école. Il faut se déterminer parmi les personnes présentes.

M. Racovita pense qu'il faudra aussi intégrer le pôle des écoles de commerce.

M. Ramadan relaie les soucis de M. Marelli et attend des enseignants qu'ils se positionnent. Est-ce que négocier 2h de dégrèvement par personne et par pôle vaudra la peine ? Si oui, M. Marelli et lui-même entameront la démarche au CFPC et, dans ce cas, il faudra donner les noms des personnes, avec copie à toutes les directions.

M. Kurer pense que le contenu du document à produire « plan d'études » va varier d'un pôle à l'autre, mais que le canevas global, le cadre général, devrait être le même pour les 7 pôles. On a déjà le document fédéral, on aura le plan d'études cantonal, et ensuite on devra rédiger le programme par pôle.

M. Ramadan propose que le projet de PV de cette séance soit envoyé à tous les participants qui auront un temps de relecture et de réaction. Ensuite le PV officiel sera diffusé. Parallèlement, une demande au Service « Ressources et développement » doit être rédigée rapidement, et il faut que, pour chacun des pôles, soit désignée une personne qui participera aux travaux des rédactions du PEC et des PEE.

M. Kurer précise que, si le travail avec le Service « Ressources et développement » est accepté, mais qu'il manque un représentant pour un des pôles, ce représentant sera désigné car il n'est pas possible d'avoir une chaise vide pour un des pôles.

L'assemblée accepte la démarche auprès du Service « Ressources et développement ». Au cas où cette démarche n'aboutirait pas, on entamerait une intervention avec l'AGEEP et l'Union, puis, en dernier ressort, on envisagerait une interpellation auprès de M. Beer.

Après approbation du PV, chaque pôle devra communiquer le nom de son représentant.

Séance levée à 15h40